



Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

Cabinet du préfet
Bureau Communication
Interministérielle

Melun, le 30 mars 2020

Main d'œuvre saisonnière, les réfugiés en renfort !

Face aux difficultés de recrutement rencontrées par la profession agricole et pour répondre aux besoins en main-d'œuvre exprimés, le Préfet de Seine-et-Marne mobilise les réfugiés.

Faisant suite à l'épidémie de coronavirus, certains maraîchers du département ne disposent pas de la main d'œuvre saisonnière étrangère nécessaire et peinent à recruter alors que se profile dans quelques jours le ramassage des fruits et légumes en terre (notamment des fraises et des asperges) et que les légumes qui seront récoltés en juin doivent être plantés dès maintenant. Ces fruits et légumes sont indispensables pour approvisionner les marchés franciliens.

Le préfet a donc demandé aux gestionnaires des hébergements d'urgence des demandeurs d'asile du département de faciliter la mise en relation entre les réfugiés et les professionnels agricoles.

Cet encouragement à aller travailler vise à combler le manque de main-d'œuvre que connaît ce secteur à cette période et qui habituellement fait appel à des saisonniers communautaires et extra-communautaires.

56 réfugiés issus des 5 Centres d'hébergement provisoires que compte le département et du centre d'accueil et d'examen des situations se sont portés volontaires et pourront rejoindre des exploitations agricoles dans tout le département pour contribuer à des travaux de plantations et de récoltes.

Fruit d'une concertation entre les services de l'Etat – Direction Départementale des Territoires, Direction Départementale de la Cohésion Sociale - et la profession agricole, ce dispositif sera le cas échéant étendu à d'autres secteurs d'activités connaissant le même besoin de main-d'œuvre.

Il complète les autres dispositifs déjà en place.

Contacts presse

Bureau Communication Interministérielle

☎ 01.64.71.75.29 – 01.64.71.75.95 ✉ pref-communication@seine-et-marne.gouv.fr